

**RÉUNION DES REPRÉSENTANTS DES
POPULATIONS AUTOCHTONES ET DES
COMMUNAUTÉS LOCALES (PACL)
AFRICAINES, AINSI QUE DES
ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
(OC) SUR LES PROTOCOLES
COMMUNAUTAIRES BIOCULTURELS
(PCB)**

CAPE TOWN
2 – 3 SEPTEMBRE 2010

NATURAL JUSTICE



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Contexte de la réunion
3. Objectifs de la réunion
4. Participants
5. Déclaration liminaire : encourager l'établissement de liens et les zones de convergence
6. Protocoles communautaires bioculturels et Accès et partage des avantages (APA)
7. Réunion-débat sur les AFD
 - a. Que cherchent les droits à protéger?
 - b. Quels sont les différents types de droits des communautés à la biodiversité?
 - c. Quels sont les moyens de garantir les droits des communautés?
8. Protocoles communautaires bioculturels
 - a. Étude de cas du protocole communautaire bioculturel des praticiens de la médecine traditionnelle de Bushbuckridge
9. Discussion de groupe sur les protocoles communautaires bioculturels : opportunités, difficultés et mise en œuvre
10. Protocoles communautaires bioculturels en Afrique : prochaines étapes
11. Résultats de la réunion
12. La voie à suivre
13. Remerciements

ANNEXE I Liste des participants

INTRODUCTION

Les 2 et 3 septembre 2010, Natural Justice, avec le soutien de l'Initiative de développement des capacités d'accès et de partage des avantages (APA) pour l'Afrique, a accueilli et animé une réunion des représentants des populations autochtones et des communautés locales (PACL) africaines et d'organisations communautaires sur les protocoles communautaires bioculturels (PCB). Cette réunion s'est tenue au Cape Town Lodge, à Cape Town, en Afrique du Sud.

CONTEXTE DE LA RÉUNION

L'objectif du groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (APA), au titre de la Convention sur la diversité biologique (*Convention on Biological Diversity – CBD*), est de préparer un protocole international sur l'APA. Dans le cadre de ces négociations, des discussions ont eu (et continuent d'avoir) lieu sur la reconnaissance, le soutien et la protection des droits des populations autochtones et communautés locales (PACL) à leurs ressources et connaissances biologiques. Les pays africains participant aux négociations, et constituant ce qu'on appelle le « Groupe africain », ont proposé qu'aux fins de ce protocole international sur l'APA l'accès aux connaissances traditionnelles des PACL respecte les « protocoles communautaires » des communautés concernées. Cette proposition a été appuyée par le Forum autochtone international sur la biodiversité (*International Indigenous Forum on Biodiversity – IIFB*), des représentants des PALC africaines aux négociations APA et d'autres parties concernées par ces négociations.

La reconnaissance des protocoles communautaires comme moyen de garantir les droits des PACL sur leurs connaissances traditionnelles et leurs ressources biologiques ouvre la voie à un authentique pluralisme juridique dans le cadre duquel les protocoles communautaires concrétisant les règles et droits coutumiers des PACL sont reconnus dans le droit international et national. Cette reconnaissance explicite est une reconnaissance du droit des communautés à autodéterminer les conditions de transactions avec d'autres parties prenantes, ce qui est sans précédent dans le droit conventionnel. Même si des efforts similaires se retrouvent dans la loi cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui devenue l'Union africaine), dans la Déclaration des droits des populations autochtones et la Convention 169 de l'OIT, il s'agit de législations non contraignantes pour les États, ce qui donne d'autant plus d'importance au nouveau consensus sur les « protocoles communautaires » dans les négociations APA.

Les représentants des organisations communautaires (OC) et des PALC africaines ont souligné l'utilité des PCB (protocoles communautaires bioculturels) comme « approche fondée sur les droits » (AFD) du consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause des PACL dans le traitement de diverses questions telles que la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), les zones protégées et les droits des éleveurs de bétail, etc. Il a également été noté qu'au lieu de fragmenter les questions communautaires concernant la biodiversité dans le cadre d'un éventail de régimes juridiques nécessitant différents mécanismes de conformité, les PCB peuvent jouer le rôle d'outil communautaire essentiel fixant les conditions de toute transaction avec la communauté. Un outil communautaire (fondé sur les droits) de cette nature peut très bien devenir l'élément essentiel de toute loi ou politique exigeant le consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause, des communautés.

C'est dans le cadre de ce nouveau paysage juridique et compte tenu du soutien croissant accordé à l'utilisation des protocoles communautaires comme approche efficace de garantie des droits des PACL que la «Réunion des représentants des populations autochtones et des communautés locales africaines, ainsi que des organisations communautaires sur les protocoles communautaires bioculturels» a été organisée. Cette réunion a fait suite à la «deuxième réunion préparatoire des populations autochtones et des communautés locales africaines sur l'accès et le partage des avantages et sur les connaissances traditionnelles» qui s'est également tenue à Cape Town, du 30 août au 1^{er} septembre 2010.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- 1) examiner les AFD existantes concernant les ressources biologiques et les connaissances traditionnelles actuellement adoptées par les participants, ce qui fonctionne/ ne fonctionne pas ;
 - 2) évaluer le potentiel des PCB à donner plus de poids aux AFD existantes pour garantir les modes de vie et le consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause des PACL relativement à toutes activités engagées par les États ou des acteurs non communautaires et ayant un impact sur les ressources et les connaissance d'une communauté ;
 - 3) examiner collectivement la viabilité et l'utilité de la création d'un collectif africain de représentants des PACL et des réseaux OC existants, chargé de coordonner les activités, mettre les expériences en commun, créer des liens et développer les capacités relativement à l'utilisation des PCB au niveau communautaire, national et régional.
-

PARTICIPANTS

La réunion PCB a accueilli 35 participants, dont :

- des représentants des PACL africaines et d'organisations représentatives (de 10 pays africains - Kenya, Éthiopie, Ghana, Afrique du Sud, Namibie, Zimbabwe, Ouganda, Burundi, Bénin et Sénégal) ;
- 6 spécialistes ayant contribué au discours sur diverses AFD ;
- des membres de Natural Justice et de l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique.

Les participants à la réunion PCB ont été invités en raison de leur engagement direct pour les PACL africaines, de leur connaissance des questions auxquelles les PACL sont confrontées, et de leur utilisation, indépendamment ou dans le cadre de réseaux, de diverses approches fondées sur les droits pour aborder ces questions. La possibilité donnée aux participants d'échanger des idées et de mettre leurs expériences en commun a été un aspect important de la réunion.

Natural Justice a également invité divers participants à prendre part à des discussions pour : a) présenter leurs travaux sur les AFD concernant les ressources biologiques et les connaissances traditionnelles, et b) décrire en quoi ces travaux avaient un lien avec la discussion sur les PCB.

La liste complète des participants est donnée à l'Annexe 1.

Les documents suivants avaient été remis aux participants :

1. Une brochure d'information
2. Une note de synthèse sur les PCB
3. Un DVD sur les PCB, intitulé *Securing Community Rights to Biodiversity and Traditional Knowledge : Protocols, Guidelines, Materials and Laws* (garantir les droits des communautés à la biodiversité et aux connaissances traditionnelles : protocoles, lignes directrices, documents et lois)

DÉCLARATION LIMINAIRE : *Encourager l'établissement de liens et les zones de convergence*

Si l'un des principaux objectifs de la réunion était la mise en commun et l'examen des travaux existants sur les AFD concernant les ressources biologiques et les connaissances traditionnelles, lors de la première journée de discussion, l'importance d'encourager la création de liens entre les divers domaines thématiques concernant les PACL, par exemple l'APA, les aires du patrimoine autochtone et communautaire (*Indigenous and Community Conserved Areas – ICCA*), le programme REDD et les connaissances traditionnelles, est devenue de plus en plus évidente.

Au moment d'engager le débat sur les droits des communautés, il est important de reconnaître l'impact des domaines thématiques les uns sur les autres et par conséquent l'impact des droits des communautés sur leurs territoires, ressources et connaissances. Cette réaction en chaîne est révélatrice de l'interdépendance des domaines liés aux droits des communautés, qui peuvent par ailleurs paraître très disparates.

PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES BIOCULTURELS ET APA

Dr. Andreas Drews, coordinateur de l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique

Une information contextuelle concernant la Convention sur la diversité biologique et les négociations actuelles sur le régime international de l'APA a été fournie. Les PCB pourraient servir à établir un lien entre droits formels et droits coutumiers et à garantir la participation des PACL au processus décisionnel national sur les accords APA. Il serait très utile pour les communautés que les PCB soient soutenus par les autorités nationales et reconnus par les règlements APA nationaux.

DÉBATS SUR LES APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS

1. Que cherchent les droits à protéger?

Toute approche des droits doit être liée aux règles et valeurs étayant une société. Il existe actuellement un certain nombre de processus nationaux et internationaux dans le cadre desquels des communautés ont engagé un discours sur les droits en affirmant leurs valeurs et leurs règles. Les membres de la première table ronde ont donné des exemples d'outils et de processus qui affirment les valeurs et règles d'une communauté afin qu'elle puisse faire valoir ses droits sur ses ressources, ses terres et ses connaissances. Ces exemples s'efforcent, premièrement, d'obtenir une reconnaissance extérieure des valeurs et règles qui incarnent un mode de vie traditionnel, puis, en tirant parti de cette reconnaissance accrue, de renforcer leurs liens avec des processus externes au profit de la communauté. En effet, sans ces valeurs et règles qui définissent une communauté, que cherche réellement à protéger la lutte pour les droits des PAQL?

L'histoire de l'origine (Story of Origin), par Tetu Maingi, de Porini Welfare Association, Kenya

Un des objectifs de *the story of origin* est de faire revivre les ancêtres et les connaissances traditionnelles des communautés tout en reconstruisant les liens sociaux de leurs populations. Dans ce processus, une carte écoculturelle est utilisée pour évoquer le passé en faisant appel aux connaissances écologiques des anciens, donner une signification commune à l'ensemble de la communauté et poser les bases de la future gouvernance écologique de cette communauté.

Les PCB ont récemment été adoptés et utilisés, parallèlement à l'histoire de l'origine, pour renforcer la cohésion communautaire, l'accomplissement de soi, l'auto-détermination et la bonne gouvernance écologique.

Cartographie culturelle participative, par Million Bellay, de Melca Mahiber, Éthiopie

La modélisation tridimensionnelle participative (P3DM) est un mécanisme qui vise à raviver et mobiliser les connaissances autochtones locales pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces techniques participatives jouent également un rôle important dans le renforcement de la cohésion communautaire (en faisant participer tous les membres de la communauté, jeunes et vieux) et dans l'épanouissement d'une communauté.

Développement endogène et approches fondées sur les droits, par Bern Guri, du Centre for Indigenous Knowledge and Organisational development (CIKOD), Ghana

Le développement endogène est une approche fondée sur les propres critères de développement des populations locales. C'est un processus qui est conçu, appliqué et contrôlé par les communautés pour améliorer le bien-être matériel, social, culturel et spirituel, sur la base de ressources locales et de ressources externes appropriées.

Le CIKOD utilise actuellement des PCB dans le cadre du processus de développement endogène. Ce type de développement a été décrit comme un processus permettant aux communautés d'identifier leurs capacités et leurs PCB comme des outils leur permettant de déterminer l'origine de leurs capacités et d'intégrer leur propre développement de manière

à concrétiser leur vision du bien-être. Le CIKOD utilise actuellement des PCB dans le cadre du processus de développement endogène.



2. Quels sont les différents types de droits des communautés à la biodiversité?

Alors que la première table ronde donnait des exemples de processus cherchant à renforcer les valeurs et règles que les communautés cherchent à protéger, la deuxième table ronde attirait l'attention sur les divers droits pouvant être utilisés par les communautés pour protéger leurs valeurs et leurs règles.

La discussion a également attiré l'attention sur la façon dont les communautés peuvent tirer parti des processus juridiques et politiques, au niveau national et international, pour s'assurer qu'elles peuvent faire valoir leurs droits pour affirmer leur passé, garantir leur présent et autodéterminer leur avenir.

Programme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement et approches fondées sur les droits : Nigel Crawhall, du comité de coordination des populations autochtones africaines (Indigenous People of Africa Co-ordinating Committee – IPACC), Afrique du Sud

Le programme REDD offre une administration active des forêts et, au sein de ce mécanisme, les PAFL ont la possibilité de prouver leur expertise en matière de conservation des ressources et de biodiversité forestières, tout en faisant valoir leurs droits à des moyens de subsistance dépendant fortement des forêts dans lesquelles elles vivent. Toutefois, les discussions dans le cadre du programme REDD n'ont pas réussi à faire activement participer les PAFL et ce défi doit être relevé.

Gestion communautaire des sites de conservation et droits des communautés : Karen Nott, de Integrated Rural Development and Nature Conservancy (IRDNC), Namibie

Les Himbas, éleveurs semi-nomades de Kunene, Namibie, ont utilisé la *commiphora wildii* (une plante endémique du désert) et ont des connaissances traditionnelles à son sujet. La résine tirée de cette plante est utilisée comme parfum. En conséquence, la communauté, avec le soutien de l'IRDNC, ont mis en place une entreprise s'appuyant sur le principe de conservation pour exporter cette résine. La communauté a récemment conclu, avec une société sud-africaine, un accord APA selon lequel elle doit percevoir 10% supplémentaires du

prix de la matière brute, en reconnaissance de ses connaissances traditionnelles. La communauté a indiqué de manière explicite, dans tous les accords conclus, que les connaissances traditionnelles liées à l'utilisation de la résine restent sa propriété.

Campagne pour les droits des éleveurs de bétail : Jacob Wanyama, de LIFE Network Africa, Kenya

Le réseau LIFE Network vise à garantir et améliorer les moyens de subsistance des populations de pasteurs et des petits éleveurs de bétail en œuvrant en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des races locales.

Le rôle important que jouent les éleveurs de bétail pour préserver la diversité des espèces est continuellement sapé par la réduction de la superficie des zones de pâturage et par un manque de reconnaissance de la part des gouvernements. Les Samburus, une communauté pastorale du nord du Kenya élevant notamment les moutons Red Maasai, ont créé un PCB afin de clairement affirmer leur rôle dans la création et la garde de leurs races, et de mettre en place un mécanisme de transaction avec le gouvernement ou des tiers souhaitant exploiter leurs races.



3. Quels sont les moyens de garantir les droits des communautés?

La loi compartimente souvent divers aspects de la vie communautaire et omet fréquemment de reconnaître à quel point ils sont liés. Cette séparation limite notre capacité à relever les défis qui se posent aux communautés. Il est par conséquent crucial que les OC et les communautés commencent à dresser un inventaire des divers forums nationaux et internationaux et à coordonner les stratégies afin de déterminer les droits ressortant de ces forums et d'en tirer parti. La troisième table ronde a par conséquent présenté des exemples de processus utilisés par les communautés pour faire valoir leurs droits sur les terres, les ressources et les connaissances.

Approches fondées sur les droits : le processus en six étapes : Juan Carlos Sanchez, du Centre de droit environnemental de l'UICN, Allemagne

L'approche par étapes (*Step Wise Approach – SwA*) des AFD est un mécanisme servant à garantir les droits des communautés en tenant compte de la nature et des droits. Dans

certains cadres, les mesures de conservation l'emportent sur les besoins et les droits de communautés intrinsèquement liées à l'environnement naturel. L'application de la SwA aux AFD est un moyen d'assurer la conservation dans un souci de justice.

Le portail de l'UICN concernant l'approche de la conservation fondée sur les droits a été conçu pour améliorer la compréhension et l'application d'une approche de la conservation fondée sur les droits au niveau national et international. Ce portail accueille également un ensemble d'études de cas et d'outils donnant des conseils sur la mise en œuvre d'une SwA.



Contrats communautaires et garantie des droits des communautés : Jerzy Koopman, Counsel Life Science Law, Pays-Bas

Lorsqu'on examine les droits des communautés, il faut tenir compte du fait que tous les domaines du droit ont une influence les uns sur les autres. Par conséquent, il importe d'adopter une approche pratique de l'étude du droit, et le patchwork des lois et conventions existantes au profit des communautés doit être examiné et utilisé dans les contrats communautaires. Les PCB peuvent servir de base à un contrat communautaire qui pourrait ensuite être adapté à une situation particulière.

Utilisation coutumière des terres et droits coutumiers : Rachael Knight, de l'International Development Law Organisation (IDLO), Mozambique

Lorsqu'une communauté est dépossédée de ses terres, elle l'est également de sa culture, ainsi que de ses connaissances et de son mode de vie traditionnels. L'attribution de titres fonciers aux communautés est peut-être le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus équitable de protéger les revendications territoriales coutumières.

Pour formaliser les revendications territoriales communautaires, on peut suivre une approche en cinq étapes :

- Création et élection d'un comité central
- Définition des limites physiques de la communauté
- Adoption de règles d'administration des terres communautaires
- Élaboration d'un plan de gestion des terres et des ressources naturelles et/ou d'un plan d'utilisation des terres ou d'occupation des sols
- Respect des procédures administratives nécessaires

PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES BIOCULTURELS

Protocoles communautaires bioculturels : Kabir Bavikatte, Natural Justice

1. Les protocoles communautaires bioculturels («protocoles communautaires») sont des instruments qui facilitent les processus décisionnels participatifs enracinés dans la culture des communautés pour permettre à ces dernières de faire valoir leurs droits sur leurs terres et sur leurs connaissances traditionnelles.
2. Les protocoles communautaires s'appuient sur les règles, valeurs et droits coutumiers des communautés et énoncent clairement, à l'intention des gouvernements, du secteur privé, du secteur non lucratif et de celui de la recherche, les conditions de transaction avec les communautés et d'accès à leurs ressources locales.
3. Les protocoles communautaires facilitent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en veillant à ce que les décisions concernant les ressources gérées par les communautés incombent rigoureusement aux communautés ayant géré ces ressources pendant de nombreuses générations.

Pour les besoins d'élaboration d'un PCB, une «communauté» peut être définie comme un groupe de personnes ayant des ressources et/ou des connaissances communes et pouvant avoir :

- des valeurs communes,
- une ethnicité commune,
- une cause commune,
- une activité commune,
- des décisions communes.

C'est généralement l'aspiration d'une communauté à un objectif bioculturel (ex : tirer parti d'une opportunité de bioprospection) ou la nécessité de défendre des valeurs bioculturelles (ex : refuser d'être privée de ses droits forestiers traditionnels) qui déclenche l'élaboration d'un PCB.

Pour que l'élaboration d'un PCB soit satisfaisante, les facteurs à garder à l'esprit sont les suivants :

- L'élaboration d'un PCB s'inscrit dans le cadre d'un processus de développement endogène pour réaliser un état de bien-être ; c'est pourquoi son processus de développement tient compte du bien-être social, matériel et spirituel de la communauté concernée.
- Un PCB est un équilibre entre les droits d'une communauté à son écosystème et ses devoirs d'entretien de cet écosystème.
- Un PCB protège les droits à la garde des écosystèmes.

- Un PCB est un outil d'interface élaboré par des communautés ; il trouve son fondement dans une connaissance des systèmes externes ayant un impact sur elles. Il est stratégiquement mis en œuvre pour traiter avec ces systèmes externes afin de garantir le bien-être communautaire.
- Le processus d'élaboration d'un PCB est un processus engagé en connaissance de cause, pris en charge par la communauté, dont les objectifs sont précis, qui s'inscrit dans un processus décisionnel collectif, qui s'appuie sur des valeurs et n'est pas limité dans le temps.
- Pour faciliter le processus d'élaboration d'un PCB, l'OC de soutien est tenue de soulever des questions critiques et d'offrir à la communauté les informations pertinentes et de mettre à sa disposition les réseaux qui lui permettront d'élaborer un PCB et de s'en servir.



Étude de cas du PCB des praticiens de la médecine traditionnelle de Bushbuckridge – Rodney Allan Sibuyi

Les praticiens de la médecine traditionnelle de Bushbuckridge ont élaboré leur PCB pour protéger leur biodiversité, leurs connaissances traditionnelles et leurs droits coutumiers. Leur PCB souligne également certaines obligations de conservation et d'utilisation durable qu'ils imposent dans la communauté et dans les zones communautaires.

La communauté des guérisseurs traditionnels avait été confrontée à diverses difficultés, et avait notamment un accès limité ou nul aux terres communautaires, aux zones protégées/de conservation et aux réserves. Le PCB a été utilisé pour négocier l'accès à certaines zones abritant d'importantes ressources pour leurs pratiques de guérisseurs traditionnels.

DISCUSSION DE GROUPE SUR LE PCB : OPPORTUNITÉS, DIFFICULTÉS ET MISE EN ŒUVRE

Les objectifs d'un PCB et son processus d'élaboration sont liés. Comme un droit coutumier, un PCB doit être perçu comme un processus évolutif ouvert, avec des objectifs à court, moyen et long termes. Ces objectifs évoluent dans le temps, tout comme évolue le processus permanent d'élaboration et d'amélioration.

Étant donné qu'en Afrique et en Asie, un nombre croissant de communautés ont élaboré des PCB ou sont en train de le faire, il est devenu important de faire une analyse critique des méthodes et du contenu de ces PCB. Cette analyse doit s'assurer 1) que les communautés s'approprient le processus d'élaboration du PCB, 2) que des normes et des exigences rigoureuses concernant le processus ont été appliquées pour élaborer ces PCB, et 3) que les meilleures pratiques sont utilisées pour l'élaboration des PCB.

Par conséquent, il a été demandé aux participants d'analyser quatre questions cruciales concernant le processus d'élaboration des PCB, et d'y répondre, pour examiner les motivations susmentionnées. Les participants ont été répartis en 3 groupes et les représentants de ces groupes ont ensuite été invités à donner leurs réponses et à en discuter. Les principaux éléments de discussion étaient les suivants : a) qu'est-ce qui constitue une communauté pour un PCB ; b) les revendications faites dans un PCB doivent-elles être soutenues de manière indépendante ; c) que doit comporter le processus d'élaboration d'un PCB ; et d) quels sont la fonction et le rôle des PCB.

Les participants ont engagé une discussion franche et ouverte sur les PCB et ont accordé un large soutien à cette approche communautaire fondée sur les droits. Il y a eu consensus général quant à ce qui doit constituer une communauté pour les besoins d'un PCB, mais il a été reconnu que cela dépendait souvent du contexte. Si les revendications faites par les communautés doivent être respectées et si on doit leur faire confiance, les participants ont également considéré que des preuves de sources indépendantes pouvaient aider les communautés à dialoguer avec les parties prenantes externes. Ils ont tous été d'accord pour dire que le processus de participation est primordial et qu'il doit être inclusif au processus communautaire. L'idée d'un soutien d'organisations externes a été bien accueillie, sous réserve qu'elles respectent le principe de neutralité face au processus et qu'elles ne soient pas les moteurs du PCB. Les participants ont également appelé à la prudence quant au risque d'intégration et de politisation d'un tel outil et douteraient de son efficacité si cela devait se produire.

Communauté : comment identifier la « communauté » pour les besoins d'un PCB? (Pensez à d'éventuels critères et difficultés)

- Une communauté peut être définie par :
 - des origines communes ;
 - son ethnicité ;
 - ses ressources ;
 - sa situation géographique/son espace ;
 - ses valeurs ;
 - sa religion ;
 - ses relations ;
 - ses intérêts.
 - Toutefois, les points ci-dessus sont souvent liés à un contexte bien particulier.
- Pour les besoins d'un PCB, une communauté doit plutôt être petite que grande.
- Lors de l'élaboration d'un PCB, l'entrée dans la communauté doit toujours se faire par le biais de structures légitimes (chef, chef de clan, anciens, femmes, jeunes, par exemple). Il est également important que le PCB tienne compte de toutes les catégories d'une communauté.

- La définition d'une communauté ne doit pas être trop restreinte car cela pourrait être désavantageux pour le processus d'élaboration du PCB.

Revendications: les revendications faites par un PCB (sur les ressources, les droits coutumiers, etc., d'une communauté) doivent-elles être soutenues par une recherche indépendante? Si tel est le cas, quelle forme cette recherche peut-elle prendre? Si tel n'est pas le cas, comment la communauté peut-elle appuyer ses revendications si ces dernières sont contestées?

- La nécessité d'une recherche indépendante dépend du processus ayant donné naissance aux revendications.
- Il est généralement nécessaire d'effectuer une recherche indépendante qui doit s'appuyer sur des références/critères de la communauté concernée.
- Les revendications d'une communauté doivent être crédibles et présentées dans un format acceptable.
- La recherche doit être appropriée au contexte/aux objectifs d'un PCB et réalisée de façon à favoriser les intérêts communs et les principes de la communauté.
- La communauté doit veiller à choisir le chercheur approprié afin d'éviter d'être dépossédée des résultats.
- La communauté doit essayer d'obtenir les droits sur les résultats de la recherche afin de déterminer quelles informations peuvent être diffusées, et comment. Cela relève de ses responsabilités.

Processus/Facilitation: comment doit se présenter un processus communautaire d'élaboration d'un PCB? (Par exemple : qui doit y participer, quelles étapes suivre, quel doit être le rôle des organisations externes, comment faire valider le PCB par la communauté?)

Processus communautaire d'élaboration d'un PCB :

- Il doit être inclusif, participatif (rassembler tous les groupes d'une communauté) et inspiré par la communauté. Les membres de la communauté doivent se sentir libres de participer au processus.
- L'élaboration du PCB doit se faire dans la langue locale et dans le respect des valeurs locales.

Qui doit participer?

- Doivent y participer les parties intéressées et affectées, les membres de la communauté, les partenaires et des spécialistes/experts.
- Un intervenant impartial avec lequel la communauté doit pouvoir effectivement et facilement communiquer. De préférence quelqu'un de connu et en qui la communauté a toute confiance. Il pourra s'agir d'un représentant de la société civile locale, d'une OC et/ou d'une ONG.
- Des représentants des structures gouvernementales locales doivent également participer.

Quel doit être le rôle des organisations externes?

- C'est au facilitateur de servir d'intermédiaire entre les diverses parties prenantes lorsque le PCB est en place et qu'il est utilisé.

- Les observateurs extérieurs doivent écouter très attentivement les délibérations de la communauté pour se faire une idée précise de la façon dont ils voudraient que leur PCB soit élaboré.

Fonction/Rôle : Quels sont les avantages et les risques d'une intégration du PCB (par exemple par le biais d'une législation APA)? Comment se faire reconnaître et soutenir tout en évitant une mise en œuvre pyramidale par les agences gouvernementales?

Avantages

- Un PCB contribue à renforcer le tissu social d'une communauté
- Il facilite la transparence et la responsabilisation
- Un PCB peut être un outil de négociation efficace
- En cas d'intégration :
 - Le PCB peut combler les lacunes entre communautés et gouvernements.
 - Il offre la possibilité de décrire à d'autres parties prenantes ce qu'est la communauté et de définir les relations au sein de la communauté et avec d'autres groupes.

Risques

- Un PCB peut être politisé
- Un PCB peut donner lieu à des conflits communautaires
- Un PCB peut ouvrir l'accès à des ressources communautaires sans partage des bénéfices
- Il peut être fait un mauvais usage d'un PCB intégré, surtout si le gouvernement souhaite faciliter le processus.
- Les normes commerciales peuvent être en contradiction avec les droits de l'homme
- Mal utilisé, un PCB peut, de fait, donner des résultats contraires aux résultats attendus
- Un PCB doit être testé dans la communauté avant d'élargir sa mise en œuvre

LES PCB EN AFRIQUE : PROCHAINES ÉTAPES

Il a ensuite été demandé aux participants de dire ce qu'ils pensaient être la voie à suivre pour les PCB en Afrique. Pour cela, ils ont à nouveau été répartis en trois groupes et ils ont du examiner un ensemble de questions puis rendre compte de leurs discussions devant la séance plénière. Ils devaient notamment réfléchir à l'utilité des PCB pour les communautés et faire des suggestions sur l'évolution et la reconnaissance des PCB.

Les participants ont identifié divers avantages éventuels des PCB pour les communautés, notamment l'accroissement de la participation au processus décisionnel, la reconnaissance des règles coutumières, le développement local et la conservation des connaissances et des ressources. Toutefois, pour que les communautés puissent pleinement utiliser les PCB et en tirer suffisamment d'avantages, il faut que ce mécanisme soit bien compris et qu'il soit reconnu. Pour faciliter ce processus, les OC et leurs réseaux doivent également bénéficier d'une formation et développer leurs capacités juridiques.

Q1) Comment mon organisation et les communautés avec lesquelles nous collaborons peuvent-elles tirer parti des PCB? Comment pouvons-nous les utiliser et pour atteindre quels objectifs?

Les PCB peuvent servir à :

- obtenir la reconnaissance des droits, connaissances et propriétés communautaires,
- favoriser le développement local,
- conserver et rétablir les ressources naturelles,
- développer les capacités,
- faciliter les débouchés économiques,
- disposer d'un outil qui fait partie intégrante du développement endogène et qui constitue également un moyen de traiter avec le monde extérieur,
- renforcer la confiance et l'identité des communautés,
- tirer parti de l'auto-organisation des communautés,
- améliorer les relations au sein d'une communauté,
- aider les communautés à défendre leurs droits bioculturels et leurs terres,
- renforcer les connaissances traditionnelles et écologiques des communautés,
- servir de forum au transfert intergénérationnel de connaissances et favoriser les expériences d'apprentissage,
- définir les responsabilités des communautés dans leur relation avec le monde extérieur,
- faire reconnaître les communautés au niveau national et international.

Q2) Que puis-je faire (ou que peut faire mon organisation) pour assurer l'évolution et la reconnaissance ultérieures des PCB en Afrique?

- Communiquer des informations sur les PCN au moyen des réseaux – partager les expériences d'apprentissage.
- Utiliser d'autres outils pertinents, par ex : cartographie, lobbying, etc., parallèlement aux PCB pour promouvoir les droits communautaires et fonciers.
- S'engager personnellement (réseaux, instituts, ressources, information, recherche)
- Adapter les PCB au contexte local, le cas échéant.



Q3) Comment pouvons-nous coopérer pour assurer la reconnaissance des PCB et leur mise en application en Afrique? Comment pouvons-nous unir nos forces? Comment pouvons-nous coordonner l'utilisation des PCB en Afrique pour garantir les droits des communautés à la biodiversité?

- Faire clairement savoir ce que représentent les PCB pour les communautés.
- Créer une base de données, un bulletin, un ou des sites web, et un point d'information accessible.
- Créer un forum pour partager les expériences d'élaboration de PCB et plus particulièrement pour prendre connaissances des expériences pratiques de ceux qui les ont élaborés (c'est-à-dire Natural Justice), et encourager la GTZ à continuer de soutenir le processus, ainsi que le réseau Compas.
- Assurer des connexions régionales basées sur des intérêts communs (informels), des réseaux et des liens individuels.
- Concevoir des modules de formation au processus d'élaboration des PCB, en liaison avec d'autres organisations de soutien.
- Créer une liste de partage des expériences communautaires concernant le processus d'élaboration de PCB avec d'autres continents (ex : Asie et Amérique du Sud).
- Créer un environnement favorable en traitant avec les décideurs, les administrations locales et les gouvernements nationaux, les autorités locales et les leaders traditionnels.
- Coopérer, autant que possible, avec les réseaux existants.

4) De quel type de soutien avons-nous besoin pour atteindre nos objectifs concernant les PCB? Soutien assuré par qui?

- Support/assistance technique et renforcement des capacités (comité de coordination des populations autochtones d'Afrique – IPACC, groupe de travail des minorités autochtones d'Afrique du Sud – WIMSA, réseau d'information pour les populations autochtones – IIN, Natural Justice).
- Ressources : documents, fonds, ressources humaines et recherches approfondies.
- Coordination, par Natural Justice, de la voie à suivre pour les PCB en Afrique.
- Subventions de démarrage destinées à faciliter le lancement des processus d'élaboration des PCB, ainsi que subventions de démarrage pour la mise en œuvre.
- Soutien à la mise en place d'un environnement favorable.
- Ressources financières, provenant éventuellement de la GTZ, du gouvernement allemand, du réseau Compas et des gouvernements africains.

RÉSULTATS DE LA RÉUNION PCB

Un des avantages de cette réunion a été de mettre en évidence le large éventail des travaux réalisés sur les AFD en Afrique ainsi que l'importance de l'expertise des individus, organisations et réseaux. Néanmoins, selon les participants, il est nécessaire de consolider et renforcer cette expertise en mettant continuellement en commun les expériences et les enseignements qui en sont tirés dans le cadre plus large du réseau d'organisations. Parmi les suggestions qui ont été faites pour traiter cette question, citons les forums de partage des activités, la mise en place d'une base de données en ligne et la formation à l'élaboration des PCB. Toutefois, l'importance de partager ces activités avec le plus grand nombre possible de personnes a également été signalée.

Par ailleurs, les participants ont suggéré d'accroître les capacités juridiques au sein des réseaux/organisations. Compte tenu du nombre croissant de cas de jurisprudence concernant les droits des communautés, notamment au niveau du droit international de l'environnement, il semble particulièrement important que les organisations/réseaux

africains suivent l'évolution de ces droits. Cela pourrait se faire par le biais de la formation des OC/représentants communautaires, l'encouragement à la création de liens avec les juristes locaux et la formation complémentaire de ces derniers.

Il a été demandé que l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique soutienne un processus obligeant à collaborer avec les réseaux existants pour améliorer l'expertise technique des représentants communautaires et de ceux des OC. Le Dr. Drews a déclaré aux participants qu'il proposerait aux bailleurs de l'Initiative APA de soutenir un tel programme.

Les résultats de cette réunion ont été les suivants :

- 1) Les participants ont fait état de diverses études de cas et expériences sur les approches fondées sur les droits liées aux ressources biologiques et connaissances traditionnelles et ont confirmé que les PCB améliorent et renforcent ces approches.
- 2) Sur la base de ce qui précède, les PCB et leur valeur stratégique en tant qu'AFD visant à garantir les droits des PACL africaines à leurs ressources naturelles et connaissances traditionnelles ont fait l'objet de débats et d'analyses collectives critiques. Il a été convenu que les PCB ont un réel potentiel et qu'ils peuvent être utilisés comme outils d'interface élaborés par les communautés pour combler le fossé entre les PACL et les processus législatifs et politiques au niveau national et international.
- 3) Utilisation des réseaux existants pour faciliter les travaux africains sur les PCB afin de mieux partager les expériences et d'en tirer plus d'enseignements.
- 4) Il est important de faire en sorte que les informations produites par un tel réseau/collectif soient accessibles au plus grand nombre possible de personnes.
- 5) Les communautés doivent continuer d'élaborer des PCB pour que les gouvernements reconnaissent ces mécanismes communautaires et en tiennent compte.
- 6) Les participants ont déclaré qu'un accroissement des capacités juridiques et de la formation était nécessaire pour renforcer l'expertise locale.
- 7) Les participants ont indiqué qu'il est important de partager nos expériences en Afrique, mais qu'il est tout aussi important de tirer les enseignements des expériences conduites en Asie et en Amérique latine afin d'améliorer le processus d'élaboration des PCB.
- 8) Mise en place d'une équipe de spécialistes chargée d'aider les réseaux à renforcer leurs capacités juridiques au niveau local.
- 9) Natural Justice a été mandaté pour coordonner le processus.
- 10) Il a été demandé à l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique de soutenir le processus.



LA VOIE À SUIVRE

À la suite des débats approfondis et de l'analyse critique dont les PCB ont fait l'objet lors de cette réunion de deux jours, les participants ont accordé leur soutien général à cet outil que les communautés peuvent utiliser dans leur lutte pour faire valoir les droits qu'ils ont sur leurs terres, ressources et connaissances. La poursuite de l'élaboration, de la reconnaissance et de la mise en œuvre des PCB nécessitera toutefois la contribution et les conseils continus des OC et des représentants des communautés. Dans le cadre de ce processus permanent, il est crucial que les communautés et les OC puissent partager leur expertise et leurs expériences et en tirer parti. Parallèlement, les communautés et les OC ont besoin de capacités juridiques pour pouvoir faire le lien entre les processus communautaires et le discours juridique au niveau national et international.

Natural Justice a commencé à élaborer une stratégie de travail basée sur les suggestions faites lors de la réunion. Avec le soutien de l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique, cette stratégie permettra d'atteindre les objectifs définis par les participants à la réunion PCB, à savoir : 1) coordonner le partage des informations et des expériences concernant les PCB et d'autres approches fondées sur les droits ; 2) faciliter le développement des capacités juridiques des représentants des communautés et des OC ; et 3) coordonner la création d'une équipe de spécialistes devant participer à ce processus.

Natural Justice invite tous les participants et autres organisations souhaitant prendre part à ce processus à faire d'autres suggestions et commentaires.

REMERCIEMENTS

Natural Justice tient à remercier tous les participants de leur enthousiasme et des conseils avisés qu'ils ont donnés pendant cette réunion PCB de deux jours, et plus particulièrement tous les spécialistes de leurs précieuses contributions aux table rondes de la première journée. Natural Justice souhaite également remercier l'Initiative de développement des capacités APA pour l'Afrique pour son soutien total, ainsi que tous les interprètes et les membres de l'équipe du film Moving Images pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche.

ANNEX 1

PCB MEETING PARTICIPANT LIST

RESOURCE PEOPLE

<p>TETU MAINGI</p>	<p>Organisation : PORINI Welfare Association Address : P.O. Box 8064-00100, Nairobi, Kenya Telephone : (+254) 020 445 37 77 Email : tetu@porinike.org Website : www.porini.or.ke</p>
<p>MILLION BELAY ALI</p>	<p>Organisation : MELCA Mahiber Address : P.O. Box 1519 code 1250, Addis Ababa, Ethiopia Telephone : (+251) 011 550 71 72 (+251) 011 554 45 54 (+251) 091 140 24 03 Email : melca@ethionet.et Website : www.melca-ethiopia.org</p>
<p>BERN GURI</p>	<p>Organisation : Centre for Indigenous Knowledge and Organisatioanl Development (CIKOD) Address : P. O. Box CT 4131, Accra, Ghana Telephone : (+233) 03 02 51 80 45 Email (1) : byguri@yahoo.com Email (2) : cikod2000@yahoo.co.uk Website : www.cikodgh.org</p>
<p>NIGEL CRAWHALL</p>	<p>Organisation : IPACC Address : P.O. Box 106, Newlands, 7725, Cape Town, South Africa Telephone : (+20) 021 674 3260/61 Email : ipacc@iafrica.com Website : www.ipacc.org.za</p>
<p>KAREN NOTT</p>	<p>Organisation : IRDNC Kunene Address : P.O. Box 24050, Windhoek, Namibia Telephone : (+264) 061 228 509 Email : knott@iafrica.com.na Website : www.irdnc.org.na</p>

<p>JACOB WANYAMA</p>	<p>Organisation : LIFE Network Africa Region Address : P.O. Box 38469 00623, Nairobi, Kenya Telephone : (+254) 07 36 52 00 43 Email : jacob_wanyama@yahoo.com Websites : www.lifeinitiative.net and www.pastoralpeoples.org</p>
<p>JUAN CARLOS SANCHEZ</p>	<p>Organisation : IUCN, Environmental Law Centre Address : Godesberger Allee 108-112, D-53175 Bonn, Germany Tel : (+49) 228 2692 267 Email : juancarlos.sanchez@iucn.org Website : www.iucn.org/law</p>
<p>JERZY KOOPMAN</p>	<p>Organisation : Counsel Life Science Law Address : Nobelstraat 2a, 3512EN Utrecht, Netherlands Telephone : (+31) 030 253 86 90 Email (1) : j.koopman@uu.nl Email (2) : j.koopman@lifesciencelaw.nl Website : www.law.uu.nl or http://www2.law.uu.nl/priv/cier/eng/staff/jkoopman.htm</p>
<p>RACHAEL KNIGHT</p>	<p>Organisation : IDLO Headquarters (Rome, Italy) Address : Viale Vaticano, 106 00165 Rome, Italy Tel : (+39) 06 40 40 32 00 Email : rknight@idlo.int Website : www.idlo.int</p>
<p>RODNEY ALLAN SIBUYI</p>	<p>Organisation : Bushbuckrige Traditional Health Practitioners Address : P.O. Box 1270, Thulamahashe 1365, South Africa Telephone : (+27) 076 57 93 114 Email : Halavasiya@yahoo.com (Please phone when emailing)</p>

PARTICIPANTS

<p>MUTUSO DHLIWAYO</p>	<p>Organisation : Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA) Address : No. 6 London Derry Road, Eastlea, Harare, Zimbabwe Telephone : (+263) 09 12 42 41 64 Email : Mutusod@zela.org Website : www.zela.org</p>
<p>THERESA EILU AUMA ODUR</p>	<p>Organisation : Land and Equity Movement in Uganda Address : P.O. Box 23722, Kampala, Uganda Telephone : (+256) 04 14 57 68 18 (+256) 07 82 792069 Email : Lemu@utlonline.co.ug Website : www.land-in-uganda.org</p>
<p>WIM HIEMSTRA</p>	<p>Organisation : COMPAS International Coordination Office Address : ETC/COMPAS, P.O. Box 64, 3830 AB Leusden The Netherlands Email : compas@etcnl.nl w.hiemstra@etcnl.nl Website : www.compasnet.org</p>
<p>PATRICK MUGARI</p>	<p>Organisation : Community Knowledge Service (CKS) Address : P.O. Box 14280, 00100 Nairobi, Kenya Telephone : (+254) 02 04 44 48 33 (+254) 07 22 48 98 30 Email (1) : p_muraguri@yahoo.com Email (2) : africa21century@yahoo.com</p>
<p>RHODA MALGAS</p>	<p>Organisation : Department of Conservation and Entomology, University of Stellenbosch, South Africa Address : Private Bag X1, Stellenbosch 7762, South Africa Telephone : (+27) 021 808 3922 Email : rmalgas@sun.ac.za Website : www.sun.ac.za</p>
<p>LUCY MULENKEI</p>	<p>Organisation : Indigenous Information Network Address : P.O. Box 74908-00200, Nairobi, Kenya Telephone : (+254) 020 24 99 388 (+254) 020 24 99 389 Email : iin.kenya@gmail.com Website : http://indigenous-info-kenya.net</p>
<p>VITAL BAMBANZE</p>	<p>Organisation : UNIPROBA Address : B.P : 5207 Mutanga 1 Bujumbura, Burundi Telephone : (+257) 022 25 13 51 Email (1) : vbambanze@hotmail.com Email (2) : uniproba@yahoo.fr Website : www.uniproba.org</p>

NATHAMBO NGAKAEAJA	<p>Organisation : WIMSA Address : PO Box 80733 Windhoek, Namibia Telephone : (+264) 061 244 909 Email : nmthambo@gmail.com Website : www.wimsanet.org</p>
PATRICE SAGBO	<p>Organisation : Jinukun / Nature Tropicale Address : 01 BP 3125, R.P. Cotonou, République du Bénin Telephone : (+229) 021 33 79 50/ 95 40 20 21 Email : psagbo@yahoo.fr</p>
NDIAGA SALL	<p>Organisation : Enda Tiers Monde / Plantes Médicinales Address : Cité Comico VDN No56 BP33 70, Dakar, Sénégal Telephone : (+221) 03 38 67 62 02 (+221) 07 76 56 99 40 Email : ndiagasall@enda.sn Website : http://endaplantesmedicinales.org</p>
RAYMOND TIVAFIRE	<p>Organisation : Southern African Endogenous Development programme (SAEDP) Address : P. O. Box 11733 Empangeni 3880, South Africa. Telephone : (+27) 03 57 72 65 02 (+27) 07 68 40 65 96 Email : rtivafire@gmail.com</p>

ORGANIZERS

NATURAL JUSTICE (Lawyers for Communities and the Environment)	<p>Address : 63, Hout Street, Mercantile Building, Cape Town 8000, South Africa Telephone / Fax : (+27) 02 14 26 16 33 Websites : http://www.naturaljustice.org http://natural-justice.blogspot.com http://www.flickr.com/photos/naturaljustice/sets http://www.cbd.int/2010</p>
KABIR BAVIKATTE	<p>Email : kabir@naturaljustice.org</p>
GINO COCCHIARO	<p>Email : gino@naturaljustice.org</p>
LAUREEN MANUEL	<p>Email : laureen@naturaljustice.org</p>
JOHANNA WON BRAUN	<p>Email : johanna@naturaljustice.org</p>
SABINE ZAJDERMAN	<p>Email : sabine@naturaljustice.org</p>

APA CAPACITY DEVELOPMENT INITIATIVE FOR AFRICA	Address : Postfach 5180, 65726 Eschborn, Germany Telephone : +49 (6196) 79-1363 Website : www.gtz.de/biodiv and www.abs-africa.info http://www.cbd.int/2010
ANDREAS DREWS	Email : andreas.drews@gtz.de
BARBARA LASSEN	Email : Babara.lassen@gtz.de
NADINE PAULY	Email : nadine.pauly@gtz.de